



Travailler en dehors de son contrat

Par **enirak**, le **17/09/2015** à **15:38**

Mon employeur me demande de travailler en dehors de mes heures prévues dans mon contrat (121, 33 heures.

Il doit me payer ces heures en plus, n'est-ce pas ?

Et je n'ai aucune prime de dimanche ni jours fériés à l'exception du premier mai, est-ce légal ?

Merci, par avance pour votre réponse, bonne journée

Par **P.M.**, le **17/09/2015** à **16:09**

Bonjour,

L'employeur peut vous demander d'effectuer des heures complémentaires qui sont limitées à 10 % de l'horaire initial porté à un tiers par accord collectif et mention au contrat de travail sans vous faire atteindre l'horaire d'un temps plein puisqu'il semble que vous soyez à temps partiel...

Elles sont majorées de 10 % dans la première limite et de 25 % dans la seconde...

Pour les majorations du dimanche et des jours fériés, il faudrait se référer à la Convention Collective applicable...

Par **enirak**, le **17/09/2015** à **16:37**

Je vous remercie